

PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS

CONDUITE DE LA VIGNE

Avec

CAP PLANTATION,
garantissez
l'avenir de
VOTRE vignoble

vignoble-champenois.chambres-agriculture.fr





Cap PLANTATION, la solution au déperissement de votre vignoble

1/3 du vignoble champenois a aujourd'hui plus de 40 ans. Le renouvellement de votre vignoble doit vous permettre d'**envisager l'avenir avec confiance**. Mais comment faire dans un contexte particulièrement changeant tant du point de vue climatique, économique que réglementaire ? Cap PLANTATION est un **accompagnement individualisé** qui se construit **avec votre conseiller**, selon vos besoins.



Identifier

Ensemble, nous identifions les **problématiques** sur votre exploitation : la conduite de mon vignoble est-elle optimale ? Le déperissement de la vigne menace-t-il mon exploitation ? ...

**Etude
technico-économique
de votre exploitation**



Accompagner

Nous vous proposons des solutions adaptées lors des **prises de décisions** pour vos parcelles : faut-il arracher mes plants ? Que dois-je planter ? Quel matériel végétal utiliser ? ...

**Aide à la décision
dans la conduite
de votre vignoble**



Pérenniser

Notre accompagnement vous permettra de définir une stratégie à long terme : comment bien maîtriser mon itinéraire technique ? Comment lever les contraintes liées au changement climatique ?...

**Mise en place et suivi de
plantation jusqu'à l'âge
adulte de vos parcelles**



Pour aller plus loin

VIGN'UP est une nouvelle plateforme web qui vous permet de :

- Appréhender les enjeux des vignes semi larges
- En mesurer l'intérêt et la faisabilité sur votre exploitation
- Trouver les bons contacts pour vous accompagner

Pour plus d'information, rendez-vous sur : vignup.fr

Vos interlocuteurs

Chambres d'agriculture du Vignoble champenois

Aisne - Maxence PODEVIN - Tél. 06 07 17 19 52

Aube - Dimitri SKOUTELAS - Tél. 06 37 76 94 94

Marne - Gwladys FACHINETTI - Tél. 07 87 95 72 41



Les Chambres d'agriculture de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le n°F01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

